

Département de la  
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

OBJET :

Désignation de trois  
Délégués du Conseil Municipal  
au Comité des Fêtes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 1962 - 20 h 30

62013

Le 23 Mars mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1962.

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-SEAU, LANOUE, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, FONTANILLE, BERLAND REIX, BISCAYE, BUJARD, BÉTOUS, GALLAND, MOUCHOT, ETCHÉBER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Lundi 19 Mars 1962, un Comité des Fêtes de Royan a été créé et ses statuts approuvés. Six personnes extra-municipales ont été désignées pour faire partie du bureau du Comité.

Au sein de ce bureau, trois conseillers municipaux doivent statutairement y figurer

Le Conseil Municipal

- Vu la création d'un Comité des Fêtes de Royan, dont les statuts ont été approuvés lors de la réunion du 19 Mars 1962

désigne

MM. MOUCHOT, FONTANILLE et FLAHAUT, comme délégués du Conseil au sein du bureau du Comité des Fêtes de Royan.

VU  
ROCHEFORT S/MER le 29 Mars 1962  
Le Sous-Préfet : RUCHEBUSCH

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR COPIE CONFORME  
ROYAN, le 2 Avril 1962  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,